

Cette division existe mais la compagnie d'Express n'a pas l'usage exclusif de son compartiment dont la compagnie du chemin de fer se sert quand il y a lieu.

829. Combien expédiez-vous actuellement de trains de voyageurs sur la ligne du Nord ?

Un par jour, aller et retour, qui part de Toronto le matin, revient le soir et transporte la malle; ce train serait indispensable pour le service seul de la compagnie.

830. Vous avez en outre un train mixte, aller et retour ?

Nous avons un train mixte parcourant toute la ligne depuis Collingwood, aller et retour, plus un train mixte à grande vitesse qui part de Harry et y revient.

831. La compagnie de l'Express a-t-elle le droit d'expédier des marchandises par tous ces trains ?

Je ne pense pas, mais nous y consentirions. Toutefois, dans la pratique, la compagnie de l'Express ne fait usage que du train express à parcours total et du train mixte de Barrie.

832. Son contrat a été en vigueur sous la direction de M. Brunel, celle de M. Grant et la vôtre jusqu'à ce jour ?

Jusqu'à ce que j'y aie mis fin par un avis à un an qui expire, je crois le 17 de ce mois.

PAR M. GRIFFIN :—

833. A la page 3 de votre rapport, pour faire voir la position difficile dans laquelle les compagnies de chemin de fer se trouvant par suite de l'arbitraire qui règne dans les paiements du département des postes, vous dites que, pendant quatre ans, le département n'a payé que deux centins par mille de parcours au lieu de deux centins malgré les protestations réitérées de la compagnie :—Est-ce que les comptes de la compagnie, pendant cette période, n'ont pas été acceptés tels que présentés ?

Je crois que oui, du moins tant que j'ai été en fonctions ; mais je sais fort bien qu'en recevant les paiements périodiques le secrétaire attira l'attention de l'inspecteur sur ce qui lui semblait une erreur palpable et que ce dernier refusa d'admettre.

834. M. Dewe, l'inspecteur dont vous voulez parler, affirme qu'il est faux que, du mois d'octobre 1859 au mois de décembre 1863, la poste ait refusé de payer le tarif convenu. Les comptes de la compagnie, depuis avril 1860 jusqu'en décembre 1863, ne portaient que 2 centins par mille, aller et retour, au lieu de 2 centins pour parcours simple d'un mille, et cette erreur de la compagnie échappa au gouvernement jusqu'au moment où vous me l'avez signalé vous-même, et immédiatement tous arrérages ont été payés.—Si tels sont les faits, pensez-vous que la compagnie puisse prétendre avoir été maltraitée par le département ?

Vos assertions sont directement opposées à celles de notre comptable ; en tous cas, vous avez laissé, subsister longtemps une erreur qui était à votre avantage et qui n'a été corrigée qu'après que j'eus représenté au maître-général des postes précisément les faits que vous venez de citer. Je puis de plus affirmer que, sous le rapport des paiements, votre département a toujours fort maltraité notre compagnie.

PAR LE PRÉSIDENT :—

835. La compagnie de Port-Hope, Lindsay et Beaverton a-t-elle quelques réclamations à faire au gouvernement pour les services passés ?

Par suite de changements fréquents dans la direction, elle a dû se soumettre à ce qu'elle considère une injustice ; mais elle n'a pas encore protesté.

836. Les trains expédiés par cette compagnie sont, je crois, exclusivement mixtes ?

Oui.

837. La malle est transportée, entre Port Hope et Peterborough, par les mêmes trains qu'entre Peterborough et Lindsay ?

Non, elle est transportée par des trains différents. Le trafic de Peterborough se fait en vertu d'un bail qui donne l'usage de la ligne entre Peterborough et la jonction de Mill-Brook. Il y a un service complet entre Port Hope et Peterborough et un autre entre Port Hope et Lindsay.

FREDERICK CUMBERLAND.